



# communiqué

N<sup>o</sup>:  
No.: 94

LE 12 JUIN 1984

## EXPORTATIONS DE VEHICULES AUTOMOBILES JAPONAIS AU CANADA EN 1984-85

Le ministre du Commerce extérieur, l'honorable Gerald Regan, a annoncé aujourd'hui la conclusion d'une entente entre le Canada et le Japon visant la poursuite du développement ordonné des exportations de véhicules automobiles japonais au Canada jusqu'à la fin de l'année fiscale 1984-1985.

Le Ministre a déclaré qu'il venait d'être informé par les autorités japonaises que, selon les prévisions du MITI, le niveau des exportations de voitures particulières japonaises ne dépassera pas 166,000 unités entre le 1<sup>er</sup> avril 1984 et le 31 mars 1985, ces prévisions étant fondées sur l'anticipation d'un marché canadien global de 917,000 voitures. C'est la quatrième entente du genre à être conclue avec le Japon. L'entente précédente, qui a pris fin le 31 mars 1984, prévoyait que les exportations de voitures particulières ne dépasseraient pas 202,600 unités sur une période de 15 mois.

Le Ministre a mentionné que, depuis la conclusion de la dernière entente avec le Japon, les ventes de voitures particulières au Canada se sont accrues de plus de 18%. Etant donné que les tendances du marché canadien continuaient de s'améliorer, il devenait de plus en plus possible que le marché canadien dépasse de façon appréciable le niveau des 917,000 unités. Pour cette raison, il est prévu dans la nouvelle entente avec le MITI de revoir la situation au début de janvier 1985, lorsqu'on disposera de données sur le niveau réel des ventes canadiennes de voitures particulières pour l'année civile 1984.

/2

S'il apparait alors que le marché canadien s'est élargi sensiblement au delà de 917,000 unités, les exportations de voitures japonaises pourront être à nouveau accrues modérément, à la condition que le niveau global des exportations japonaises pour l'exercice 1984-1985 ne dépasse pas 170,400 unités.

Sur la base des prévisions établies par MITI pour l'année fiscale 1984-1985, le Japon détiendra vraisemblablement environ 18% du marché canadien. Dans ce contexte, le Ministre a mentionné qu'en vertu d'un arrangement semblable conclu pour la même période 1984-1985 entre le Japon et les Etats-Unis, la part japonaise du marché américain devrait également s'établir à quelque 18%.

En ce qui concerne les véhicules commerciaux, M. Regan s'est dit confiant qu'il continuerait à y avoir un développement ordonné des exportations japonaises au Canada, qui tiennent compte de l'état du marché canadien de ces véhicules.

Le ministre Regan a rappelé que les autres ententes similaires conclues entre le Canada et le Japon au cours des trois dernières années avaient eu pour but de faciliter la restructuration et la modernisation de l'industrie automobile canadienne afin de lui permettre de s'adapter aux nouvelles conditions de la concurrence internationale. Ces ententes ont contribué à améliorer les conditions qui ont présidé à la récente reprise dans le secteur de l'automobile au Canada. "La nouvelle entente sur les exportations devrait aider à consolider cette reprise et nous donner davantage confiance que la reprise est maintenant bien implantée" a-t-il dit.

Le ministre du Commerce extérieur a ajouté: "C'est un autre élément positif visant à favoriser une relation mutuellement avantageuse entre le Canada et le Japon dans le secteur de l'automobile; cette relation bilatérale a récemment amené un certain nombre de développements encourageants impliquant une plus grande participation des fabricants japonais dans l'industrie automobile canadienne."